

### DELIBERATION

# COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER DEPARTEMENT DU CALVADOS

#### Séance du 21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un décembre à vingt-et-une heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 15 décembre 2023, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

## Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

<u>Présents</u>: Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur LEPORTIER, Monsieur BENOIST

Absents excusés: Monsieur VIGNANCOUR a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI

Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Madame LEMOINE

Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur ENGEL

Madame TERRIER a donné pouvoir à Monsieur LEPORTIER

Madame LENOEL

Absents: Monsieur OLLIVIER, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

# 23-099 PROJET D'ACQUISITION PARCELLE AH328

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n° 21-140 en date du 16 décembre 2021 autorisant le Maire à initier une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) pour les parcelles AH328 et AH283, incluant la sollicitation des domaines pour évaluer le prix de ces parcelles ;

Considérant la création d'un comité consultatif « Equipements Publics et Logements » pour donner suite aux remarques formulées lors de l'enquête publique portée par la communauté de communes Cœur de Nacre et aboutissant à l'interruption de la procédure de DUP.

Considérant l'intérêt général pour la commune d'acquérir la parcelle AH328 pour accueillir une extension du cimetière, des équipements publics et du logement abordable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'avis des domaines pour obtenir une évaluation de la parcelle AH328;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager des négociations avec le propriétaire de la parcelle pour envisager une acquisition à l'amiable ;

 AUTORISE Monsieur le Maire à saisir l'EPF Normandie pour envisager le portage de l'acquisition de la parcelle.

VOTE: POUR: 14 – ABSTENTION: 2

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT-FE